



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE	
<p>Sous-direction de la Formation Professionnelle, des actions de Développement et de Coopération Internationale des Etablissements (FOPDAC)</p> <p>Bureau de la Formation Professionnelle Continue Et de l'Apprentissage (FOPCA) 1, ter avenue de Lowendal 75700 Paris cedex 07 Dossier suivi par : Mme Lilian Tronche Tél. : 01 49 55 42 31 Fax : 01 49 55 40 06</p>	<p>Sous-Direction de la Politique de Formation, de l'enseignement général, technologique et professionnel (POFEGTP)</p> <p>Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels (BETP) 1, ter avenue de Lowendal 75700 Paris cedex 07 Dossier suivi par : Mme Eve Le Quang Tél. : 01 49 55 80 69 Fax : 01 49 55 56 17</p>
<p>NOTE DE SERVICE DGER/FOPDAC/POFEGTP/N2005-2045 Date: 30 juin 2005</p>	

<p>Date de mise en application: Immédiate Complète: NOTE DE SERVICE DGER/FOPDAC/POFEGTP/N2005-2041 du 14 juin 2005 Date limite de réponse: Nombre d'annexe: 1 Degré et période de confidentialité :</p>	<p>Le Ministre de l'agriculture et de la pêche à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements S/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt S/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs de l'agriculture et de la forêt</p>
--	---

Objet : Concours pour la réalisation d'un DVD et d'affiches sur le thème « violences sexistes en milieu rural ».

Bases juridiques : Circulaire DGER/DEPSE/DERF/ N°2001-2010 du 18 juillet 2001 "femmes, formation, emploi en milieu rural : intégration de l'égalité des chances »

Résumé : Création d'outils pédagogiques par et pour les apprenants de l'enseignement agricole .pour illustrer le thème « violences sexistes en milieu rural »

MOTS CLES : Egalité des chances, concours, vidéo, affiches, violences sexistes, femmes, hommes, genre

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, - Etablissements d'enseignement supérieur agronomiques et vétérinaires, - Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat 	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administration centrale - Inspection de l'enseignement agricole - Services régionaux de la formation et du développement - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Ajout d'une fiche complémentaire relative à l'autorisation de reproduction et de représentation de prises de vue vidéo, annexe IV

Le Directeur général de l'enseignement
et de la recherche

Michel THIBIER

ANNEXE IV

CONCOURS « VIOLENCES SEXISTES EN MILIEU RURAL »

AUTORISATION de reproduction et de représentation de prises de vues vidéo

Je soussigné : (nom, prénom) résidant à
autorise le ministère de l'agriculture et de la pêche à faire des prises de vues vidéo, et à utiliser mon image et mon témoignage.

Les prises de vues, objets de la présente, seront utilisées à des fins strictement éducatives et pédagogiques pour un document ayant pour thématique :

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise le MAAPR à fixer, reproduire et communiquer au public les prises de vues dans le cadre de la présente.

Les prises de vues pourront être exploitées et utilisées directement, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation, pour une durée de 20 ans, intégralement ou par extraits.

Les droits concernés par les présentes comprennent notamment :

- le droit de reproduire et d'adapter les prises de vues sous toutes formes d'édition : cassettes vidéo, DVD, diffusion TV ou internet, ou sous toute forme de représentation connue ou inconnue à ce jour.
- le droit de reproduire et d'adapter les prise de vues sous forme d'édition électronique, en particulier en cédérom, CD-photo, DVD, ou par tout autre procédé analogue existant ou à venir ;
- le droit de représenter par télédiffusion et réseau numérique et par tous moyens inhérents à ce mode de communication (notamment hertzien, satellite, câble, téléphone, clair, crypté, gratuit, payant) ;
- le droit de mettre à la disposition du public par vidéogrammes et tous autres moyens de supports vidéographiques de toute nature (notamment magnétique, numériques, lasers) ;
- le droit de représenter dans toutes salles réunissant du public ;
- le droit de communiquer au public l'ensemble des reproductions, représentations et adaptations visées ci-dessus par tous moyens, vente, location, prêt ou autres procédés de communication au public existants ou à venir.

Je vous confirme en tant que de besoin que la contrepartie des utilisations et prestations précitées est mon intérêt pour participer à cette réalisation audiovisuelle.

En conséquence de quoi, je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Élection de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée à la présente.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents de Paris statuant en droit français.

Fait à _____, le _____ en deux exemplaires et de bonne foi.

Signature précédée de la mention " lu et approuvé "